Nations Unies E/CN.7/2016/13

Conseil économique et social

Distr. générale
18 janvier 2016
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants
Cinquante-neuvième session
Vienne, 14-22 mars 2016
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*
Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue: suite donnée à l'examen de haut niveau auquel a procédé la Commission des stupéfiants en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016

Note verbale datée du 14 janvier 2016, adressée à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime par la Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

La Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de transmettre par la présente, conformément aux résolutions 57/1 et 58/4 de la Commission des stupéfiants, le rapport sur le séminaire/atelier international relatif à l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et sur la deuxième Conférence internationale sur le développement alternatif, qui se sont tenus à Chiang Rai (Thaïlande) du 19 au 24 novembre 2015. Elle prie l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de bien vouloir communiquer ce rapport sous forme de document officiel à la Commission des stupéfiants à sa cinquante-neuvième session, qui aura lieu à Vienne du 14 au 22 mars 2016.

* E/CN.7/2016/1.

V.16-00171 (F) 190216 220216

Merci de recycler

Annexe à la note verbale datée du 14 janvier 2016, adressée à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime par la Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

Conclusions du séminaire/atelier international sur l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et de la deuxième Conférence internationale sur le développement alternatif*

Résumé

Le présent document rend compte des conclusions du séminaire/atelier international sur l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et de la deuxième Conférence internationale sur le développement alternatif, y compris des délibérations qui y ont eu lieu et des recommandations qui y ont été formulées.

La Conférence internationale s'est tenue en Thaïlande et en partie, pour certaines visites sur le terrain, au Myanmar, du 19 au 24 novembre 2015. Elle était organisée par la Thaïlande, en collaboration avec l'Allemagne, le Myanmar et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et elle visait à promouvoir l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 58/4, intitulée "Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif", la Commission des stupéfiants a accueilli avec satisfaction l'offre du Gouvernement thaïlandais d'accueillir une conférence et un atelier internationaux portant sur l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif.

2. Dans la même résolution, elle a invité les États Membres, l'ONUDC, les institutions financières internationales, les donateurs, les praticiens du développement, les organisations régionales et internationales, la société civile et les autres parties prenantes au développement alternatif, y compris préventif, à participer à cet évènement.

3. La Conférence internationale avait pour objectifs de mettre en évidence la nécessité d'intégrer les activités de développement alternatif au programme plus vaste de développement rural national et de faire le lien entre les Principes directeurs et les questions plus larges ayant trait au programme de développement pour l'après-2015, plus particulièrement les objectifs de développement durable, ainsi que la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016. Elle visait en outre à promouvoir un soutien

* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

politique et financier renforcé en faveur des programmes de développement alternatif, par la consolidation des alliances entre les donateurs internationaux potentiels, les pays mettant en œuvre des programmes de développement alternatif et ceux qui sont intéressés par le sujet à l'échelle mondiale.

II. Atelier international

4. La première partie de la Conférence internationale s'est articulée autour de visites sur le terrain et d'un atelier, qui se sont déroulés du 19 au 21 novembre 2015 sous l'égide de S. A. R la Princesse Bajrakitiyabha Mahidol de Thaïlande. Les participants se sont rendus dans l'État Shan (Myanmar) et dans les provinces du Chiang Rai et du Chiang Mai (Thaïlande) afin d'y découvrir des projets de développement alternatif. Le 19 novembre 2015, ils sont allés à Yawng Kha, dans le district de Mong Hsat, situé dans l'État Shan, pour prendre connaissance d'un projet mené conjointement par la Thaïlande et le Myanmar et portant sur la mise en place de nouveaux moyens de subsistance viables. Ce projet, qui n'en est qu'à ses débuts, repose sur une démarche locale visant à améliorer le bien-être général des populations et à leur offrir des moyens de subsistance tels qu'elles n'aient pas à recourir à des activités illicites. Le 20 novembre 2015, les participants se sont également rendus dans la province du Chiang Rai, où est mis en œuvre le projet de développement du mont Doi Tung chapeauté par la Fondation Mae Fah Luang, ainsi que dans celle du Chiang Mai, où est implanté le Centre de développement pour le Projet royal du Nong Hoi, géré par la Royal Project Foundation. Sur ces deux sites sont exécutés de longue date des projets qui deviennent désormais viables et qui sont axés sur la diversification des activités agricoles et non agricoles génératrices de revenus, la gestion des produits de la récolte, les activités à valeur ajoutée et, surtout, le renforcement des capacités, l'autonomisation et le développement de l'esprit d'entreprise des populations locales.

5. Lorsqu'ils ont visité le village de Yawng Kha, dans l'État Shan, où est mise en œuvre la phase initiale d'un projet de développement alternatif à assise locale couvrant tout un ensemble d'activités relatives à la santé, aux réseaux d'alimentation en eau, à l'agriculture, au bétail et à l'éducation, les participants ont noté un certain nombre d'éléments cruciaux pour la réussite du projet: étroite coopération entre les autorités publiques centrales et locales du Myanmar, intégration du développement alternatif aux politiques publiques nationales et locales de développement, mais aussi participation et autonomisation de la population tout au long du processus de développement. L'adoption d'une approche globale et intégrée était également importante pour l'ensemble des activités menées. Ainsi, un programme permettait de former les villageois à l'élevage et aux soins vétérinaires de base, de créer un fonds communautaire de santé assurant la distribution de médicaments de qualité afin de garantir des traitements efficaces, et de nourrir le bétail avec des aliments de qualité; il était suivi d'un programme de banque du bétail qui aidait les ménages les plus défavorisés à acquérir des bêtes afin d'accroître leurs avoirs et revenus.

6. Lors de leur visite sur le site du projet du mont Doi Tung, les participants ont étudié le système permettant la production d'aliments de qualité et de produits artisanaux et se sont intéressés à des installations génératrices de valeur ajoutée où étaient traités les produits issus des zones forestières consacrées à des activités

économiques[1], à savoir le café arabica et la noix de macadamia. Ces moyens de subsistance génèrent des revenus stables à long terme et créent des emplois pour les femmes et les hommes de tous âges. Les produits en question peuvent concurrencer l'opium du point de vue financier et se révèlent compétitifs sur le marché moderne; ils démontrent ainsi toute l'importance de la diversification des sources de revenus non agricoles, de l'assurance qualité, de l'innovation constante, d'une approche axée sur le marché et de la mise en place d'un partenariat entre la population et les secteurs public et privé.

7. Des représentants de plusieurs générations de bénéficiaires du développement alternatif mis en œuvre au mont Doi Tung ont relaté leur expérience personnelle des changements intervenus au fil des ans. Ces échanges ont permis de mettre en lumière la forte implication de la population locale tout au long du projet, le sentiment de responsabilité qu'éprouvent les habitants à l'égard du développement individuel et collectif et qui favorise l'autogestion et la culture de la légalité, et leur engagement en faveur de la préservation de la nature, de la culture locale et des normes sociales qui leur sont propres.

8. Les participants se sont vu présenter le Projet royal, pionnier en matière de politiques et pratiques de développement alternatif dans la région. Il s'agit d'une initiative de Sa Majesté le Roi qui a permis, depuis 1969, d'améliorer la qualité de vie des tribus montagnardes, de réduire la culture du pavot à opium et de remettre en valeur les ressources hydrauliques et forestières. Ce projet a également contribué à renforcer la résilience des collectivités, élément crucial du développement durable.

9. Les participants ont visité le Centre de développement pour le Projet royal du Nong Hoi, principalement axé sur la culture potagère, et se sont intéressés au système moderne de traitement, de stockage et de distribution des produits de la récolte qui y était exploité. Grâce à l'intégration des opérations, les produits issus du Projet royal étaient acheminés depuis les montagnes jusqu'aux consommateurs, conformément aux normes internationales en matière de salubrité des aliments et de contrôle de la qualité. Ce projet illustrait bien la façon dont le traitement des produits de la récolte pouvait être confié au secteur privé dans le cadre d'une entreprise rurale axée sur le développement. Après des décennies d'efforts inlassables, ces montagnes étaient devenues une région exempte d'opium.

10. Les visites sur le terrain ont mis particulièrement en évidence le fait qu'il importe d'assurer la survie, l'autosuffisance et la viabilité des collectivités locales en prévoyant différentes phases pour la mise en œuvre des projets de développement alternatif. La phase relative à la survie porte sur la capacité de la collectivité de se maintenir en vie en réglant les questions de santé fondamentales, en améliorant les infrastructures de base, en garantissant sa sécurité alimentaire et en générant des revenus répondant à ses besoins économiques et sociaux élémentaires. La deuxième phase permet aux membres de la collectivité de devenir autosuffisants en mettant l'accent sur des activités à valeur ajoutée qui leur assurent des revenus et une épargne stables à long terme, en renforçant la mise en valeur et la gestion des ressources de la collectivité et en transmettant à celle-ci les compétences et le savoir

[1] Zones forestières allouées par le Gouvernement aux populations locales pour qu'elles y développent des cultures pérennes de forte valeur qui répondent à la demande du marché et peuvent intégrer des chaînes de valeur ajoutée, et pour qu'elles s'assurent ainsi des revenus stables.

grâce auxquels elle deviendra un agent de son propre développement. En outre, la collectivité est viable lorsqu'elle est résiliente et qu'elle peut continuer de s'améliorer. Enfin, un projet de développement alternatif doit pouvoir s'autofinancer. Le développement durable devient réalité lorsque la stabilité financière s'accompagne d'un progrès social et environnemental.

11. Une fois les visites sur le terrain terminées, les participants ont été divisés en quatre groupes de travail au sein desquels ils ont examiné et résumé les principales constatations qui en étaient ressorties eu égard à l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et aux objectifs de développement durable, avant de faire rapport sur la question en séance plénière. Dispanadda Diskul, administrateur adjoint de la Fondation Mae Fah Luang, a ensuite, au nom des organisateurs thaïlandais, présenté ces points récapitulatifs à la plénière de la Conférence internationale de haut niveau, et Arthayudh Srisamoot, Président de la Conférence et de la cinquante-huitième session de la Commission des stupéfiants, les a mentionnés dans le rapport oral qu'il a fait lors de la séance de clôture de la Conférence. Les participants ont notamment attiré l'attention sur les points suivants.

12. Les personnes ayant participé aux visites sur le terrain ont souligné l'importance d'une approche de développement globale, intégrée et à assise locale qui s'inscrive dans le long terme et prenne en compte les dimensions sociale, économique et environnementale du problème. Ils ont également mis l'accent sur l'intérêt que présentaient les partenariats entre les secteurs public et privé pour ce qui était de l'appui technique et financier et de l'aide à la commercialisation des produits issus du développement alternatif.

13. En outre, ils ont insisté sur le fait que l'accès à la terre et la gestion foncière étaient essentiels en ce qu'ils contribuaient à développer un sentiment d'appartenance au sein de la collectivité ainsi qu'une volonté d'investir sur le long terme dans des cultures commerciales de remplacement, qui demandent davantage de temps pour produire des rendements et devenir rentables. Ils ont notamment souligné l'importance des indicateurs de développement humain, tels que le revenu, l'espérance de vie et l'éducation, ainsi que d'autres critères de mesure comme la sécurité sanitaire et alimentaire, dans la logique des objectifs de développement durable, en vue d'évaluer l'efficacité du développement alternatif.

III. Conférence internationale de haut niveau

14. La seconde partie de la deuxième Conférence internationale sur le développement alternatif était constituée de la Conférence de haut niveau, qui s'est tenue les 23 et 24 novembre 2015 à Bangkok (Thaïlande). Elle a été présidée par Arthayudh Srisamoot, Président de la cinquante-huitième session de la Commission des stupéfiants.

A. Participants

15. La deuxième Conférence internationale sur le développement alternatif a accueilli 258 participants de 38 pays et 17 organisations, ainsi que des experts internationaux, des universitaires, des représentants de la société civile, des entités

du secteur privé et des représentants des populations locales cultivant des plantes illicites.

16. Les pays ayant assisté à la Conférence étaient les suivants: Afghanistan, Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kenya, Libye, Malaisie, Maroc, Mexique, Myanmar, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République démocratique populaire lao, Soudan, Thaïlande, Uruguay et Viet Nam.

17. Les organisations représentées étaient les suivantes: Agence allemande de coopération internationale, Association internationale des autorités anti-corruption, Banque asiatique de développement, Bourse de valeurs thaïlandaise, Europe against Drugs, Fondation Mae Fah Luang, ONUDC, Open Society Foundations, Organe international de contrôle des stupéfiants, Organisation internationale des bons templiers, Royal Project Foundation, Secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Secrétariat du Plan de Colombo, Thailand Institute of Justice, Transnational Institute, Union africaine et Washington Office on Latin America.

B. Cérémonie d'ouverture

18. La cérémonie d'ouverture de la Conférence internationale de haut niveau s'est tenue le 23 novembre 2015 et a débuté par l'allocution de bienvenue de Prayut Chan-o-cha, Premier Ministre thaïlandais, qui a réaffirmé l'importance du développement alternatif en tant qu'élément essentiel de la lutte contre le problème mondial de la drogue. Il a fait part de l'expérience de la Thaïlande, qui cherchait à éliminer les cultures illicites de plantes servant à fabriquer des drogues dans le nord du pays, à proximité du Triangle d'Or, en mettant en place des programmes de développement alternatif. Le Directeur exécutif de l'ONUDC, Yury Fedotov, a par la suite rappelé dans un message vidéo que le développement alternatif avait un potentiel immense et qu'il pouvait considérablement améliorer la vie des populations. Il a également insisté sur la nécessité de mieux l'articuler avec les questions agricoles plus générales, l'accès aux marchés, les titres fonciers et l'infrastructure, entre autres. Aldo Lale-Demoz, Directeur exécutif adjoint de l'ONUDC, a ensuite souligné que la Conférence internationale avait pour but de faire le lien entre la question du développement alternatif et les objectifs de développement durable, qui constituaient un fondement idéal sur la base duquel le développement alternatif pouvait produire des résultats en matière de réduction de la pauvreté, d'agriculture durable, de protection de l'environnement, d'égalité des sexes, de promotion de collectivités pacifiques et ouvertes à tous, ainsi que de bonne gouvernance. Marlene Mortler, Commissaire aux drogues du Gouvernement fédéral allemand, a recommandé que l'on se donne pour objectif commun de faire en sorte non seulement que le développement alternatif soit reconnu sur le plan politique, mais également qu'il devienne un pilier de la politique internationale en matière de drogues, qu'il s'inscrive dans la durée et qu'il bénéficie d'un financement adapté. Pour clore les observations liminaires, S. A. R. la Princesse Bajrakitiyabha Mahidol de Thaïlande a souligné qu'un engagement constant à long terme en faveur du développement alternatif était nécessaire, de la part tant des plus hautes instances politiques que des membres des collectivités, et que cette approche

devait être intégrée aux stratégies plus vastes de développement national pour produire de véritables effets sur le terrain. Son Altesse Royale a également déclaré qu'une culture de la légalité encourageait les collectivités à se sentir responsables et favorisait le respect de l'ordre public. Elle a ajouté que l'apprentissage de l'autonomie était, pour les collectivités, la meilleure forme d'immunité qui soit contre les activités illicites. Enfin, Khaled Abdel Rahman Shamaa, Président du Conseil que la Commission des stupéfiants a chargé des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, a informé les participants de l'état d'avancement desdits préparatifs et a précisé comment la Conférence internationale de haut niveau pouvait y contribuer.

C. Séance plénière

19. La cérémonie d'ouverture a été suivie d'une séance plénière qui a donné lieu à des déclarations des pays sur l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif, les lacunes à combler et les défis à relever, ainsi qu'à la formulation de recommandations concernant la voie à suivre eu égard au développement alternatif et aux objectifs de développement durable.

20. L'ONUDC a présenté le chapitre relatif au développement alternatif du *Rapport mondial sur les drogues 2015*, qui a permis d'alimenter le débat de la séance plénière en ce qu'il exposait les facteurs incitant à la culture illicite, les indicateurs utilisés pour mesurer les effets des projets de développement alternatif et les défis à relever dans le domaine, en évoquant notamment la nécessité d'un soutien politique et financier à long terme.

21. Il a donné un aperçu des estimations concernant la culture du pavot à opium, du cocaïer et de la plante de cannabis à l'échelle mondiale, en s'appuyant notamment sur l'exemple de l'Afghanistan pour faire apparaître l'évolution à la baisse des chiffres correspondants. Une carte présentant les zones géographiques qui bénéficiaient de programmes de développement alternatif a permis de mettre en évidence le fait que les éléments incitant à pratiquer des cultures illicites avaient à voir avec la situation géographique, les caractéristiques des plantes en question (durabilité, profits générés, etc.) et les facteurs environnementaux. La faiblesse des infrastructures, de l'état de droit et de la gouvernance encourageait la culture illicite. La marginalisation des populations locales, la pauvreté et l'isolement de certaines zones en proie à l'insécurité sur lesquelles le Gouvernement n'exerçait qu'un contrôle limité constituaient les principales difficultés auxquelles se heurtait le développement alternatif. L'appui politique et financier à long terme, les activités génératrices de revenus remplaçant les cultures illicites, la commercialisation des produits qui en sont issus, le régime foncier, la gestion et l'utilisation durables des terres, la maîtrise locale des projets et l'attention accordée aux femmes ont été cités comme autant d'éléments clefs d'un développement alternatif réussi.

22. Il était démontré que le développement alternatif permettait aux populations de passer d'un cercle vicieux à un cercle vertueux. Le cercle vicieux voyait s'enchaîner faiblesse de l'état de droit, augmentation des cultures illicites, accroissement de la criminalité organisée et de la violence et ralentissement de l'économie licite. Le cercle vertueux consistait, au contraire, en une gouvernance et un état de droit forts,

une réduction des cultures illicites, une baisse de la criminalité organisée et de la violence, ainsi qu'une croissance de l'économie licite.

23. Il a été souligné lors de la présentation que les fonds destinés à soutenir le développement alternatif représentaient moins de 1 % de l'aide mondiale au développement. Ce chiffre met en lumière le décalage qui existe entre le vaste soutien politique dont bénéficie le développement alternatif à l'échelle internationale et les fonds qui sont effectivement alloués à sa mise en œuvre.

24. Les États Membres ont estimé qu'il faudrait renforcer la cohérence et la coordination entre tous les organismes du système compétents en matière de développement et de politiques antidrogue. Il était essentiel que l'ensemble des parties prenantes coopèrent efficacement tout au long du processus de développement alternatif.

25. Les États Membres ont insisté sur l'existence d'une forte corrélation entre l'accès au marché et la viabilité des programmes de développement alternatif, rappelant ainsi que les produits qui en étaient issus devaient être commercialisables, de bonne qualité et compétitifs sur les marchés locaux, régionaux et, à terme, internationaux. Il a également été noté que le secteur privé pouvait jouer un rôle non négligeable en apportant des innovations, des connaissances et des compétences, en offrant un soutien financier et technique et en aidant à commercialiser les produits issus du développement alternatif.

26. Les États Membres ont fait valoir que les programmes de développement alternatif ne devaient pas se limiter au secteur de l'agriculture, mais promouvoir divers moyens de subsistance et sources de revenus, renforcer la sécurité alimentaire et tendre vers des activités commerciales à valeur ajoutée.

D. Tables rondes

27. Deux tables rondes ont eu lieu le deuxième jour de la Conférence internationale de haut niveau. La première portait sur les défis à relever en matière d'état de droit et de sécurité dans le contexte de la lutte contre les drogues axée sur le développement. Animée par Aldo Lale-Demoz, Directeur exécutif adjoint de l'ONUDC, elle comptait les intervenantes suivantes: S. A. R. la Princesse Bajrakitiyabha Mahidol de Thaïlande, Marlene Mortler, Commissaire aux drogues du Gouvernement fédéral allemand, et Salamat Azimi, Ministre afghane de la lutte contre les stupéfiants. La deuxième table ronde, consacrée au développement alternatif, aux objectifs de développement durable et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, portait sur les moyens d'encourager l'innovation et d'optimiser les effets sur le terrain. Animée par Sandro Calvani, Conseiller principal pour la planification stratégique à la Fondation Mae Fah Luang, elle comptait les intervenants suivants: Khaled Abdel-Rahman Shamaa, Président du Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, Aldo Lale-Demoz, Directeur exécutif adjoint de l'ONUDC, Pien Metaal, représentante de l'équipe spéciale composée de

représentants de la société civile[2], et Kesara Manchusree, Présidente de la Bourse de valeurs thaïlandaise.

Principales conclusions de la première table ronde

28. Les intervenants et autres participants ont attiré l'attention sur le fait que l'État, par sa présence et le rôle qu'il jouait en matière de gouvernance et de sécurité, était un acteur essentiel de sociétés pacifiques et ouvertes à tous et du développement alternatif. Ils ont également souligné qu'il existait une corrélation entre les zones de cultures illicites et l'absence de l'État.

29. Les intervenants ont aussi fait ressortir qu'il était crucial que l'état de droit soit respecté pour que la justice sociale progresse. Des lois conformes aux normes relatives aux droits de l'homme étaient bien en place, mais elles devaient faire l'objet d'une réglementation et être appliquées par les collectivités rurales, de telle sorte que la culture de la légalité soit le fait des populations elles-mêmes.

30. Il a également été question de l'importance des droits fonciers et de la propriété foncière pour ce qui était de promouvoir des alliances avec les petits exploitants. L'état de droit donne aux populations locales les moyens d'agir en leur permettant d'acquérir une connaissance des cadres juridiques, en leur ouvrant un accès à la justice et en leur faisant prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs civiques. Les habitants des zones visées par des projets de développement alternatif sont en mesure de promouvoir l'état de droit lorsqu'ils s'approprient lesdits projets et qu'ils se sentent responsables de leur propre développement.

31. Enfin, les intervenants ont souligné qu'il importait d'intégrer les stratégies nationales de lutte contre les drogues aux stratégies nationales plus vastes de développement ainsi que d'en assurer la bonne coordination à l'échelle régionale.

Principales conclusions de la deuxième table ronde

32. D'après le secteur privé, le lien unissant développement durable et développement alternatif réside dans le fait que les parties prenantes issues du monde des affaires ont la responsabilité sociale de prendre en compte la question du développement durable dans les projets à but lucratif. L'investissement économique devrait faire une place à la fois aux pouvoirs publics, à l'environnement et à la société. Il fallait aussi favoriser le développement des compétences commerciales des populations locales afin que celles-ci créent des produits à valeur ajoutée susceptibles de pénétrer sur les marchés locaux, nationaux, régionaux et/ou internationaux.

33. De l'avis des représentants de la société civile, il importait de faire participer davantage de collectivités agricoles aux programmes de développement alternatif en procédant à une réévaluation des critères que celles-ci devaient remplir pour y accéder. Il a également été question du déroulement que devaient suivre les projets de développement alternatif: il fallait adopter de nouveaux moyens de subsistance avant d'éradiquer les cultures illicites et s'assurer que l'aide au développement n'était pas subordonnée à l'éradication. Il fallait également veiller à ce que les

[2] Initiative conjointe du Comité de Vienne des ONG sur les stupéfiants et du Comité de New York des ONG sur les stupéfiants en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016.

populations participent activement à la conception et à la mise en œuvre du processus afin qu'elles se l'approprient.

34. En rapport avec la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, il a été noté qu'il fallait intégrer efficacement les produits issus des projets de développement alternatif au système commercial international. En outre, les projets de développement devraient être conçus en fonction du contexte socioéconomique ainsi que de l'histoire et des normes locales. Enfin, l'ensemble des parties prenantes devraient coopérer entre elles et coordonner efficacement leurs activités en vue de garantir un développement alternatif durable. Il est apparu crucial de mener des recherches poussées sur les facteurs incitant à pratiquer des cultures illicites, les flux financiers illicites qui y étaient liés, les problèmes sociaux qui se posaient et les conséquences qui en découlaient en termes de préservation de l'environnement.

35. L'ONUDC a estimé que le développement alternatif avait besoin de gagner en crédibilité et viabilité. Il devait également, pour être plus efficace, s'accompagner d'un suivi et d'une évaluation améliorés des indicateurs associés aux objectifs de développement durable, d'une meilleure compréhension des facteurs incitant à pratiquer des cultures illicites, d'une action sociale et de mesures visant les flux financiers illicites, d'innovations dans le domaine de la protection de l'environnement et d'un développement des compétences commerciales ainsi que du sens des affaires des cultivateurs.

E. Manifestations parallèles

36. Trois manifestations parallèles se sont tenues le premier jour de la Conférence internationale de haut niveau, et une quatrième a eu lieu le deuxième jour. Elles ont donné l'occasion aux pays, aux organisations et aux cultivateurs d'exprimer leur point de vue sur les différents aspects du développement alternatif et ont été le cadre de débats animés entre participants. Ces manifestations ont couvert un large éventail de sujets: "Améliorer l'étude et la connaissance des effets du développement alternatif", "Coopération entre pays du bassin du Mékong en matière de développement alternatif et contribution aux Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif", "Participation active des cultivateurs et des populations touchées" et "État de droit et développement alternatif: renforcer l'état de droit en vue de parvenir au développement durable dans les zones de cultures illicites".

IV. Principales conclusions et recommandations

37. Les Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif constituent un cadre important en la matière. Il n'existe pas de solution universelle pour ce qui est de la mise en œuvre sur le terrain étant donné qu'il faut chaque fois s'adapter au contexte local. Le développement alternatif accroît la présence de l'État, permet d'instaurer des rapports de confiance entre la population et le gouvernement et, dans certains cas, favorise la paix et l'instauration d'une culture de la légalité. Les projets dont les participants ont pu, lors des visites, être les témoins sont considérés comme étant représentatifs de la philosophie de

l'autosuffisance économique prônée par S. M. le Roi de Thaïlande, puisqu'ils sont axés sur le renforcement de la résilience des individus et des collectivités. Le développement alternatif, un des piliers fondamentaux de la stratégie internationale de lutte contre les cultures illicites, est à la fois intrinsèquement lié et complémentaire au Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui a récemment été adopté, étant donné que sa mise en œuvre peut contribuer à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable et créer des conditions qui y soient propices.

38. Les programmes de développement alternatif devraient être intégrés aux plans nationaux de développement vu qu'ils supposent une coordination entre les organismes publics concernés s'agissant de proposer de nouveaux moyens de subsistance viables, des activités génératrices de revenus ainsi que des services, et de mettre en place les infrastructures dont les petites collectivités agricoles ont besoin.

39. Le développement alternatif doit reposer sur une approche locale, axée sur les personnes et fondée sur l'autonomisation des collectivités et l'appropriation des projets par ces dernières, qui doivent participer à la conception et à la mise en œuvre des programmes. La bonne coopération entre toutes les parties prenantes, notamment les organismes publics compétents, les autorités locales, les dirigeants locaux, la société civile, le secteur privé, les institutions sous-régionales, régionales et internationales compétentes, les institutions financières internationales et, surtout, les cultivateurs et les collectivités, tout au long du processus, constitue un élément déterminant pour le succès du développement alternatif qui, dans ces conditions, permettrait de répondre aux besoins des bénéficiaires finaux, de mettre à profit les compétences disponibles, d'éviter les doubles emplois et d'exploiter au mieux les ressources existantes.

40. La question du développement alternatif devrait être abordée dans d'autres débats portant sur la bonne gouvernance et l'état de droit. Ces trois éléments peuvent être considérés comme synergiques et complémentaires.

41. La réussite des programmes de développement alternatif ne devrait pas se mesurer à la seule aune des estimations relatives à la réduction des cultures illicites, mais compte tenu également des indicateurs de développement humain, dans la logique des objectifs de développement durable. Il est nécessaire d'allouer davantage de fonds à la réalisation d'études d'impact afin de recueillir des données factuelles permettant d'évaluer les retombées, l'efficacité et la viabilité des programmes. Des études de qualité permettront de mieux faire apparaître les résultats du développement alternatif, ce qui pourrait encourager la communauté du développement dans son ensemble à y prendre part et mobiliser un soutien accru en faveur des activités menées dans ce domaine.

42. Il importe d'intégrer aux programmes de développement alternatif un critère de viabilité écologique. Le reboisement, la gestion de l'eau, l'agriculture itinérante (une fois que de nouvelles sources de revenus viables ont été mises en place) et la planification de l'utilisation durable des sols, le tout dans le cadre du développement alternatif, participent aussi à la préservation de l'environnement dans son ensemble.

43. Il importe que le développement alternatif aille de pair avec la promotion et la protection de l'accès aux terres productives et des droits fonciers, dans le cadre d'un

régime foncier formel ou informel, et que les collectivités y participent pleinement et soient systématiquement consultées.

44. La mise en œuvre des programmes de développement alternatif doit s'échelonner de façon judicieuse, de telle sorte que les petits exploitants aient accès à de nouveaux moyens de subsistance sûrs avant que les cultures illicites ne soient éradiquées, compte tenu de la période de transition nécessaire pour passer de cultures illicites à des activités génératrices de revenus licites.

45. Il faudrait également songer à étendre la mise en œuvre de programmes de développement alternatif dans les zones tant rurales qu'urbaines. Certains États Membres souhaitaient l'appliquer aux zones de culture du cannabis.

46. Des mesures de prévention et de traitement de la toxicomanie devraient faire partie intégrante des programmes de développement alternatif là où il est fait usage de drogues et où se manifestent les troubles qui y sont liés.

47. Il est nécessaire d'étudier davantage, afin de mieux les comprendre, les facteurs qui incitent à pratiquer des cultures illicites, en prenant en considération les particularités locales et régionales. En outre, il importe d'encourager les stratégies régionales et les bonnes pratiques de développement alternatif tenant compte des caractéristiques communes aux diverses situations.

48. Une forte volonté politique en faveur des principes du développement alternatif, des programmes de développement alternatif bien conçus, un engagement à long terme vis-à-vis de l'aide au développement, bénéficiant d'un financement souple de la part des gouvernements, des organisations internationales et des donateurs, ainsi qu'un renforcement des initiatives sous-régionales et régionales font partie des facteurs clefs assurant la continuité et la viabilité des programmes de développement alternatif.

49. Le potentiel commercial des produits qui seront issus du développement alternatif devrait être évalué avant que les activités correspondantes ne soient mises en place et, le cas échéant, lesdits produits devraient contribuer à la création de chaînes de valeur ajoutée propres à garantir aux populations concernées des revenus plus élevés qui leur assureraient des moyens de subsistance durables et qui soutiendraient avantageusement la comparaison avec les revenus générés par les cultures illicites.

50. La coopération avec le secteur privé peut jouer un rôle non négligeable, ce dernier apportant des innovations, des connaissances et des compétences, et un soutien financier et technique, ainsi qu'une aide à la commercialisation des produits issus du développement alternatif.